



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 668-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 23 avril 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 668-1

Règlement modifiant le règlement numéro 668 décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon afin d'ajouter aux objets l'installation d'un feu de circulation, à l'intersection de la rue Durocher, l'acquisition d'une parcelle de terrain et l'augmentation de l'emprunt pour le porter à une somme de 5 373 300 \$.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 20 septembre 2018, le règlement numéro 668-1 pour un emprunt additionnel de 2 441 300\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 668-1 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 26 septembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
